Démantèlement du barrage de Laparayrié sur l'Agout

L'opération

Catégorie	**Restauration**
Type d'opération	**Effacement total ou partiel d'obstacles transversaux**
Type de milieu concerné	**Cours d'eau de zone intermédiaire**
Enjeux (eau, biodiversité, climat)	**Continuité écologique**
Début des travaux	**Automne 1996**
Fin des travaux	**Décembre 1996**
Linéaire concerné par les travaux	**800 m**

Le cours d'eau dans la partie restaurée

Nom	**L'Agout**
Distance à la source	**73 km**
Largeur moyenne	**17 m**
Pente moyenne	**5 ‰**
Débit moyen	**11 m³/s**

Les objectifs du maître d'ouvrage

• Éliminer le risque vis-à-vis des personnes et des biens situés à l'aval.

Carte postale ancienne

Le barrage de Laparayrié au début du XX^e siècle.

La localisation

Pays	**France**
Bassin hydrogr.	**Adour-Garonne**
Région(s)	**Midi-Pyrénées**
Département(s)	**Tarn**
Commune(s)	**Montredon-Labessonnié**

Le milieu et les pressions

L'Agout est un affluent important du Tarn. Il s'écoule sur 194 kilomètres et draine un grand bassin versant de 3 528 km², essentiellement forestier. Ce cours d'eau est classé sur tout son cours au titre de l'article L.432-6 (sans liste d'espèces) du Code de l'environnement par arrêté du 20 juin 1989 dans les départements de l'Hérault et du Tarn. Il présente un enjeu pour les poissons migrateurs.

Un barrage de 6 m de hauteur et de 60 m de large, appartenant à EDF, faisait initialement fonction de barrage de compensation des éclusées hydroélectriques. Il était infranchissable par la faune piscicole.

Suite à une double modernisation des aménagements EDF de Luzières I et II, ce barrage n'avait plus aucun usage et a été retiré de l'exploitation hydroélectrique en 1958.

Contexte règlementaire	**Cours d'eau classé**

Références au titre des directives européennes

Réf. masse d'eau	**FRFR147**
Réf. site Natura 2000	*Non concerné*

Rapport EDF, EDF-SEISO 1997

Le barrage de Laparayrié - Dégâts causés par la crue de janvier 1996.

Rapport EDF, EDF-SEISO 1997

Berge en rive droite de l'Agout, après les travaux.

Les opportunités d'intervention

Les crues de décembre 1995 et de janvier 1996 (jusqu'à 400 m³/s) génèrent une brèche de trois mètres de large sur un mètre de profondeur, dans la crête du barrage. Des cavités sous les fondations de l'ouvrage en rive droite se forment par la suite. Cet ouvrage devient alors potentiellement dangereux pour la sécurité des biens et des personnes. Face à un état des lieux très dégradé (expertise EDF-SEISO), une commission réunissant les services de l'État (préfet, DRIRE, DDAF, DDE, DDASS et DDJS [1]), les élus des communes concernées, EDF et la Fédération départementale pour la pêche du Tarn entérine la proposition de démantèlement du barrage de Laparayrié. Le 18 juillet 1996, la commission prend la décision collective du démantèlement de l'ouvrage.

Les travaux et aménagements

L'ensemble du barrage est démantelé. Les matériaux constituant le barrage sont enlevés et transférés en décharge. Les matériaux formant des embâcles à l'aval de l'ouvrage sont nettoyés et transférés.

1 - DRIRE : direction régionale de l'industrie et de la recherche, DDAF : direction départementale de l'agriculture et de la forêt, DDE : direction départementale de l'équipement, DDASS : direction départementale des affaires sanitaires et sociales, DDJS : direction départementale de la jeunesse et des sports.

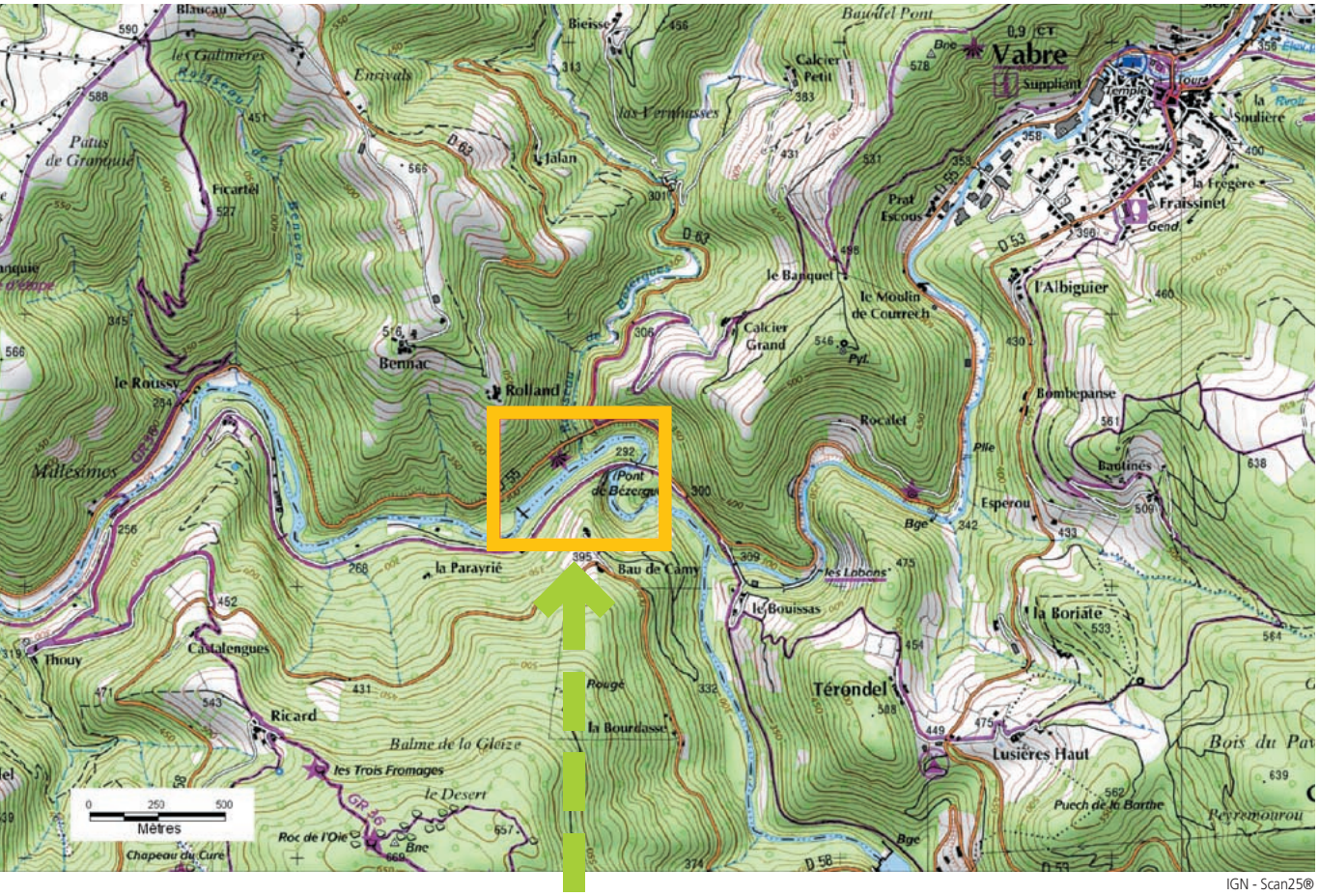

IGN - Scan25®

La démarche règlementaire

Les travaux ont été décidés dans le cadre d'une procédure d'urgence prévue à l'article 10 de la loi sur l'eau (1992).

La gestion

Aucune mesure de gestion particulière n'a été prise.

Le suivi

Un état initial portant sur la qualité de l'eau et l'état des berges a été réalisé juste avant les travaux. Une pêche de sauvetage a été également effectuée. Pendant les travaux, le transport solide a été suivi, d'une part dans le cours d'eau pour voir le devenir des matériaux fins retenus en amont de l'ouvrage et, d'autre part, au niveau des berges pour voir si le départ de matériaux solides dans le cours d'eau n'impactait pas la tenue des routes.

Suite aux travaux, la qualité de l'eau est réévaluée par le Laboratoire départemental d'hygiène du Tarn et les berges continuent à être observées. Aucune méthodologie n'est utilisée pour suivre le transport solide : il s'agit d'avis d'expert de la part de la brigade du Conseil supérieur de la pêche du Tarn (nouvellement Office national de l'eau et des milieux aquatiques - Onema). Plus aucun suivi n'est réalisé par la suite et aucun autre n'est prévu.

Jean-Marie Hamonet - Onema

Vue d'ensemble de la zone de la retenue, dix ans après travaux, en 2007. La ripisylve a recolonisé les bancs alluviaux exondés.

Rapport EDF, EDF-SEISO 1997

Vue d'ensemble de l'ancienne retenue, tous travaux terminés, en décembre 1996.

Le bilan et les perspectives

Les travaux ont été réalisés dans l'urgence sans véritable évaluation écologique avant et après les travaux. On observe toutefois une diversification du milieu. Les gains piscicoles sont certains même s'ils n'ont pas pu être évalués. Un linéaire non négligeable (plusieurs dizaines de kilomètres, affluents compris) a été rouvert à la migration piscicole.

Pour compenser l'envasement en amont du plan d'eau, des aménagements piscicoles ont été envisagés. Ces derniers n'ont pas été réalisés car jugés superflus à l'issue de la crue de décembre 1996 qui a remobilisé les sédiments fins laissant réapparaître un substrat grossier et des habitats suffisants.

Les phénomènes d'érosion sur les berges n'ont pas été significatifs ; celles-ci ont retrouvé l'aspect qu'elles avaient avant la présence de la retenue. Le milieu s'est reconstruit de manière satisfaisante au vu des évolutions photographiées. La ripisylve s'est développée dans l'ancienne retenue.

L'objectif premier, éliminer le risque vis-à-vis des personnes, a été respecté. Cette opération aura contribuée à améliorer la continuité écologique.

La communication a été faible sur cette opération qui semble déjà oubliée des acteurs impliqués.

La valorisation de l'opération

Sans objet.

Coûts

	En euros HT
Coût des études	*non connu*
Coût des acquisitions	*non concerné*
Coût des travaux et aménagements	*non connu*
Coût de la valorisation	*non concerné*
Coût total de l'action	1 031 470 F soit environ **155 000 €** HT hors ingénierie

Partenaire financier :

EDF (plan de financement non communiqué).

Partenaires techniques :

Services de l'État, Fédération départementale pour la pêche, brigade départementale du Conseil supérieur de la pêche (nouvellement service départemental de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques - Onema).

Maître d'ouvrage	Électricité de France
Contact	Daniel Maynadier Onema - service départemental du Tarn *sd81@onema.fr*